



Dossier d'inscription Judo

Saison 2021/2022

Le club propose des cours de Judo et de Taïso / Self-défense
Ces deux sports font l'objet de dossiers d'inscription distincts

Liste des pièces à fournir :

Le présent **dossier d'inscription** dûment complété

Le règlement des cours et licence (voir cotisations et conditions en dernière page)

En cas de renouvellement sans discontinuité de la licence Fédérale, vous pouvez renseigner le **questionnaire de santé Cerfa** et attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques. La fréquence de présentation d'un nouveau certificat est alors portée à 3 ans.

Une réponse positive entraîne la nécessité de présenter un **certificat médical**.

Remise des dossiers :

Nous vous remercions de remettre vos dossiers complets :

- 🕒 En ligne, sur notre site www.judolionsdebruguieres.fr
- 🕒 Au forum des Associations le 4 Septembre 2021
- 🕒 A un membre du Bureau lors des permanences de Septembre :
 - Les Lundis de 18h45 à 19h15,
 - Les Mardis de 18h00 A 19h30,
 - Les Jeudis de 18h15 A 19h30,
 - Les Samedis de 10h45 A 11h15

Le Bureau se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires :
lionsdebruguieres@gmail.com



Fiche de renseignements

Saison 2021/2022

Merci de remplir **lisiblement** cette partie afin d'éviter les erreurs de saisie, notamment avec les adresses e-mail. Un mail de test sera envoyé fin septembre afin de vérifier votre adresse. Aucune réponse n'est attendue de votre part.

Nom, Prénom de l'adhérent :

Date de naissance : Sexe : M F

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. Fixe / Portable :

E-mail :

Ceinture :

Difficulté de santé, observations et recommandations particulières :

.....
.....

Renseignements complémentaires pour les adhérents mineurs :

Nom, Prénom de la mère:

Tél. Fixe / Portable :

Nom, Prénom du père:

Tél. Fixe / Portable :

CADRE RESERVE AU CLUB					
Vérification dossier	<input type="checkbox"/> Fiche de renseignements	<input type="checkbox"/> Certificat médical	<input type="checkbox"/> Passeport		
Trésorerie	<input type="checkbox"/> Paiement en 1 chèque	<input type="checkbox"/> Paiement en 3 chèques	<input type="checkbox"/> Facture		
Administratif	<input type="checkbox"/> Licence	<input type="checkbox"/> Fichier Adhérents	<input type="checkbox"/> Coordonnées mail		
	<input type="checkbox"/> Classeur	<input type="checkbox"/> Fiche en T	<input type="checkbox"/> Tableau Cotis		
Groupes	<input type="checkbox"/> Groupe 1	<input type="checkbox"/> Groupe 2	<input type="checkbox"/> Groupe 3	<input type="checkbox"/> Groupe 4	<input type="checkbox"/> Groupe 5



Autorisation parentale

Saison 2021/2022

Autorisation parentale pour la pratique du Judo (moins de 18 ans)

Je soussigné(e) père, mère, tuteur légal, autorise l'enfant à pratiquer le judo au sein du club les Lions de Bruguières.

En cas d'accident, j'autorise le Professeur ou le responsable du club présent à prendre toutes initiatives jugées utiles quant aux soins à faire donner le cas échéant à mon enfant, y compris son hospitalisation.

De plus,

Je n'autorise pas mon enfant à venir et à quitter seul la salle d'entraînement et de ce fait m'engage à le prendre en charge en dehors des horaires de son entraînement ou de sa compétition à l'intérieur des locaux.

J'autorise mon enfant à venir et quitter seul la salle d'entraînement et de ce fait dégage le club et son représentant de toutes responsabilités en dehors des horaires d'entraînement ou de compétition.

Fait à

, le

Signature

Décharge Parentale pour l'éveil sportif (Groupe 1)

L'ensemble des activités gymniques est encadré et animé par un professeur.

Pendant la durée du cours, un des deux parents au moins doit être présent sur le tatami avec son enfant dont il reste responsable. A ce titre, le parent doit détenir une attestation en responsabilité civile.

Je soussigné(e), atteste avoir souscrit à une attestation en responsabilité civile.

Le club « Judo Les Lions de Bruguières » décline toute responsabilité en cas d'accident survenu durant les cours d'éveil et ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

Fait à

, le

Signature



Autorisation de droit à l'image **Saison 2021/2022**

Dans le cadre de nos activités sportives, nous pouvons être amenés à photographier ou filmer les Judokas.

Or, aucun film ou photo ne peut être publié sans l'autorisation de l'intéressé s'il est majeur, ou de ses représentants légaux s'il est mineur.

Merci de compléter l'autorisation ci-dessous.

Les images prises ne pourront en aucun cas être dénaturées, ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie ou à la réputation de la personne.

L'utilisation de ces images se fera dans un but non lucratif, le club s'engage à ne pas faire commerce des images créées. Ces images ne pourront donner lieu à une rémunération.

Vous pourrez à tout moment faire valoir votre droit d'accès et votre droit de rectification et de suppression des données qui vous concernent sur simple demande au club.

Je soussigné (e) déclare :

Autoriser Les Lions de Bruguières, à faire paraître sur tous supports (journaux, plaquettes, site internet...) les photographies ou films sur lesquels je peux, moi-même ou mon enfant, figurer.

M'opposer à la publication de photographies ou films sur lesquels je peux, moi-même ou mon enfant, figurer. *Dans ce cas, merci de rester vigilants à la présence de vos enfants sur les images lors des grandes manifestations, afin de limiter le temps de retouche des photos.*

Date :

Signature du Judoka ou responsable légal
(Précédée de la mention lu et approuvé)



Règlement intérieur

Saison 2021/2022

Ce règlement est destiné à fixer des règles pour la bonne marche du club « Judo les Lions de Bruguières ».

Le fait de devenir adhérent vaut pour complète et entière acceptation du présent règlement.

La qualité de membre de l'association Judo les Lions de Bruguières se perd par la démission ou par la radiation prononcée par le conseil d'administration.

SAISON SPORTIVE

Les horaires sont établis suivant les disponibilités du dojo en accord avec la Mairie.

Suivant la disponibilité des judokas, toutes les plages horaires correspondant à leur niveau sont accessibles.

La première séance d'essai est gratuite. Les suivantes sont payantes et le certificat médical ou attestation CERFA autorisant la pratique du judo est indispensable.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Néanmoins, des stages définis et établis avec le Bureau peuvent être proposés pendant les vacances.

L'inscription d'un Judoka à une compétition officielle relève de la décision du Professeur.

Pour participer à une compétition officielle, l'adhérent doit obligatoirement posséder le passeport judo à jour : licences officielles et tampon du médecin portant la mention « apte à la compétition de judo »

Il est strictement interdit d'utiliser les instruments et surfaces réservés à d'autres activités que celles proposées par le club.

LES COURS

Les personnes handicapées sont acceptées avec l'accord du professeur.

Les enfants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.

Les parents qui souhaitent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours.

Une bonne tenue et une hygiène corporelle sont de règle au sein du club. Les cheveux doivent être attachés, le port de bijoux et les chewing-gums sont interdits pendant l'activité.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects, lors des entraînements ou déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement.

Le professeur peut exclure un enfant du cours s'il le juge nécessaire tout en le gardant sous sa surveillance.

Toute blessure pendant ou avant l'entraînement doit être signalée au professeur afin d'éviter toute aggravation.

LES COTISATIONS

Le montant de la cotisation est révisable tous les ans.

Le règlement des cours et de la licence s'effectue lors de l'inscription.

Le club offre la possibilité de régler en 3 chèques lors de l'inscription, leurs encaissements seront réalisés le 1^{er} Octobre, le 1^{er} Novembre et le 1^{er} Décembre de la saison en cours.

Seules les raisons de mutations et de contre-indication médicales peuvent permettre le remboursement de la cotisation en respectant le principe que tout trimestre commencé est dû.

Le club se réserve le droit de refuser les cours aux judokas ayant un retard de paiement.

LES ASSURANCES

Tout Judoka montant sur le tatami doit être titulaire d'une licence auprès de la FFJDA. Cette licence inclue l'assurance couvrant les risques pouvant subvenir pendant leur activité sportive au sein du club.

LES RESPONSABILITES

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur.

Le club est responsable des enfants dans le dojo en présence du professeur.

En cas de problème survenu lors de trajet parking/Dojo ou Dojo/parking, le club ne peut être tenu responsable.

En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.

Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance médicale.

La trousse à pharmacie est placée sous la responsabilité du professeur. Nul n'est autorisé à l'utiliser sans son autorisation expresse.

Pour des arrêts de longue durée pour cause de maladie ou accident, un certificat médical est demandé afin d'autoriser la reprise des entraînements.

Lu et approuvé

Signature

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Certificat médical

Saison 2021/2022

Je soussigné(e), Docteur certifie que Mr, Mme, Melle, l'enfant ne présente pas de contre-indication apparente à la pratique du judo y compris en compétition

Fait à, le

Cachet et signature obligatoire du Médecin



Cotisations et Horaires

Saison 2021/2022

Règlements par chèque à l'ordre de " Judo les Lions de Bruguières "

	GROUPE 1	GROUPES 2, 3, 4	GROUPE 5
Cours	110€	160€	190€
Licence FFJDA ⁽¹⁾	20,00 €	40€	40€
Règlement annuel	130,00 €	200 €	230 €
Règlement en 3 fois ⁽²⁾	64€ + 33€ + 33€	90€ + 55€ + 55€	100€ + 65€ + 65€
Passeport Judo ⁽³⁾	-	8 €	8 €

Tarif Famille : - 15 € sur la cotisation à partir du 2^{ème} adhérent

- (1) Si règlement en 3 fois, la licence à la Fédération FFJDA est incluse ans le premier versement. Elle devra être réglée en plus pour toute adhésion en cours d'année.
- (2) Paiement possible en trois chèques encaissés le 1^{er} Octobre, le 1^{er} Novembre et le 1^{er} Décembre
- (3) Passeport facultatif (Nécessaire uniquement pour les compétitions officielles). Ce passeport est valable 8 ans.

HORAIRES DES COURS

Début des cours: Lundi 6 Septembre 2021

Fin des cours: Samedi 2 Juillet 2022

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
Groupe 1					10h00 - 11h00 et 11h00 - 12h00
Groupe 2	*18h00 - 19h00		*16h15 - 17h15	17h30 - 18h30	
Groupe 3		18h00 - 19h00	15h00 - 16h00	18h30 - 19h30	
Groupe 4		18h00 - 19h00	15h00 - 16h00	18h30 - 19h30	
Groupe 5		19h00 - 20h30		19h30 - 21h00	

Groupe 1 : Éveil = 2017 et après

Groupe 2 : Poussinets = 2016

Groupe 3 : Mini Poussins = 2014 - 2015

Groupe 4 : Poussins = 2012 - 2013 + Benjamins = 2010 - 2011

Groupe 5 : Minimes = 2008 - 2009 + Cadets = 2005-06-07 + Juniors = 2002-2003-2004 + Seniors = 2001 et avant

* Petit DOJO dans le Gymnase, 1ère à gauche au fond